



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 janvier 2025

### Protection de l'enfance : des alertes répétées, une inertie inacceptable

Une alerte de plus. Dans une décision-cadre publiée le 29 janvier, la Défenseure des droits, Claire Hédon, et son adjoint Défenseur des enfants, Éric Delemar, ne laissent aucune place au doute : la protection de l'enfance en France traverse une crise d'une gravité inédite. Devant cette dégradation accablante du système et face à l'inaction de l'État, la Défenseure enjoint le gouvernement à prendre ses responsabilités et à rendre compte sous quatre mois des mesures prises.

Depuis des années, associations et professionnels dénoncent un système à bout de souffle et formulent des propositions concrètes pour redonner espoir aux jeunes et aux professionnels. Le 25 septembre dernier, sous la bannière [des 400 000](#), nous étions plusieurs milliers à nous mobiliser dans la rue à Paris pour exiger des actes forts pour sauver la protection de l'enfance.

Aujourd'hui encore, les 46 recommandations de la Défenseure des droits font directement écho aux revendications que nous martelons quotidiennement dans l'indifférence des pouvoirs publics : État, Départements, chacun doit assumer pleinement ses responsabilités. À l'instar du collectif Les 400 000, la Défenseure rappelle qu'« *une partie des enfants accompagnés par les services de l'ASE ont subi, et continuent de subir, des violations de leurs droits et de leur intérêt supérieur.* »

Sur le terrain, les urgences sont limpides :

- Une véritable politique de soutien à la parentalité doit être instaurée et financée à hauteur des besoins.
- Tous les enfants doivent être protégés contre toute forme de violence et d'exploitation.
- Tous les enfants confiés doivent pouvoir être accueillis sans délai, avec une prise en charge adaptée à leurs besoins et sans discrimination.
- Tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement vers l'autonomie, pour assurer leur insertion dans la société.

Face à cette inertie politique, nous refusons de rester les témoins impuissants d'un empilement de rapports et de recommandations sans effet. L'urgence n'est plus aux constats, mais à la mise en œuvre effective de solutions concrètes pour garantir la protection de chaque enfant en danger. À ce titre, le collectif Les 400 000 appellera prochainement l'ensemble du secteur associatif habilité et de la société civile à **se mobiliser dans toute la France, le jeudi 15 mai prochain.**

#### CONTACT PRESSE

**Zoé Bouvet**

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

[z.bouvet@cnap.e.fr](mailto:z.bouvet@cnap.e.fr)

#### À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.